

Groupe des Associations Territoriales de l'AFCAE

Groupe Formation

Anne Lidove (ANCI) / Jérôme Filiol (ANCI / Ex ACCILR) / Mickaël Le Saux (Les Écrans) / Olivier Bitoun (Cinéphare) / Stéphanie Vigier (Ciné Passion 24) / Myriam Zemour (Écrans 47)

Remerciements à Erwan Escoubet (FNCF), Cédric Pélissier (AFDAS) pour leurs relectures et apports
puis à Nina Messager (AFCAE) pour le suivi et secrétariat du groupe

Guide de Bonnes Pratiques

Lever les freins à la formation

Septembre 2025

*Guide sous réserve de modifications en fonction des évolutions
législatives et des évolutions des missions et fonctions des
opérateurs*

Tout au long de l'année 2024, le groupe des associations territoriales de l'AFCAE, avec le soutien de son groupe Formation, a mené une enquête nationale auprès de leurs adhérents·es pour analyser leurs pratiques de formation, en direction de leurs équipes salariées et bénévoles.

Issue de cette enquête, cette fiche de bonnes pratiques vise à maximiser l'impact positif des formations, tout en minimisant les perturbations dans l'organisation du travail.

La formation est une obligation des employeurs vis à vis des salariés.

Surtout, la formation s'avère un levier de développement des compétences, de motivation pour les équipes et d'attractivité pour nos métiers.

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| I- Contexte | 4 |
| II- Liste des formations obligatoires..... | 5 |
| III- Conseils et Bonnes pratiques | 7 |
| IV- Lexique basique de la formation | 9 |
| V- Autres formations | 10 |
| VI- Focus - la formation des bénévoles..... | 13 |
| VII- Salariés de la fonction publique..... | 14 |
| VIII- Outils- Ressources | 15 |
| XIX- Annexe | 27 |

I- Contexte

La formation doit faire partie intégrante du projet de la structure, elle participe du programme stratégique de nos structures et de nos cinémas.

La formation fait l'objet d'obligations légale, à connaitre et à appliquer

OBLIGATIONS LÉGALES :

Pour tous les employeurs, il est obligatoire de :

- Réaliser un **entretien professionnel concernant la formation** et le développement des compétences avec chaque salarié **tous les 2 ans** (par l'employeur ou la direction),
- Réaliser un bilan à 6 ans (ou après un congé maternité, parental ou un arrêt maladie supérieur à 6 mois).

Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

Les Outils nécessaires :

- Plan de développement des compétences (= Plan de formation) :

Chaque année, l'employeur doit établir un plan de formation prévoyant un calendrier, un budget et la liste des personnels bénéficiaires.

Il doit être établi en concertation avec le CSE (Comité social et économique, à constituer obligatoirement, avec les représentants de personnel, pour les structures de 11 salariés - en ETP - et plus pendant 12 mois consécutifs), ou avec les personnels volontaires pour les structures plus petites.

- Pour élaborer ce plan de développement des compétences :

1. Collecter les besoins en compétences de l'organisation
2. Concevoir et mettre en œuvre un programme de développement des compétences
3. Identifier les formations adéquates et les mettre en œuvre
4. Évaluer le développement des compétences des salariés, suite au suivi des formations.

- Fiches de postes :

La fiche de poste a pour objet de fournir une information claire, homogène et complète sur la nature des activités et des responsabilités confiées à un collaborateur sur un poste donné ainsi que sur les conditions et moyens d'exercice de celles-ci.

(cf liens ci-dessous)

II- Liste des formations obligatoires

Les formations obligatoires en salle de cinéma sont surtout liées à la sécurité au travail. Et conformément à l'article R4141-3 du Code du travail, toute formation à la sécurité consiste à instruire le salarié sur les précautions à prendre pour garantir sa propre sécurité, celle des autres membres de l'équipe ainsi que des spectateurs.

Ainsi, toute formation portant sur la sécurité, que ce soit en présentiel ou à distance, porte sur les conditions de travail. Cela concerne aussi la conduite à tenir et les gestes à adopter en cas d'accident ou de sinistre.

Les formations obligatoires pour le personnel de salle de cinéma en France varient selon les responsabilités et les exigences de sécurité et d'accueil du public. Voici les principales formations à envisager :

1. Les habilitations électriques :

- Tous les personnels qui utilisent de l'électricité et travaillent en cabine
- 10 p. max par session
- Initiale : 2 jours - BS-BE manœuvre (*habituellement pour les salles – la durée et la qualification attendue peuvent varier en fonction matériel utilisé, notamment pour l'itinérance*)
- Mise à jour : 1,5 journée tous les 3 ans
- Attestation délivrée par l'employeur

2. Formation à la sécurité incendie : Équipier de première intervention - manipulation des extincteurs – Évacuation

- Tous les personnels
- ½ ou 1 journée – dans un cinéma (ci possible) – à préparer avec l'organisme de formation
- Mise à jour : Tous les 2 ans
- Attestation délivrée --*Établir et afficher en caisse une procédure, en cas d'incendie, pour l'information des personnels et des spectateurs.*

3. Formation aux premiers secours : Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

- SST Initiale : 2 jours – 10 personnes maximum par session
- Mise à jour : 1 journée tous les 2 ans (*avant la date anniversaire, sinon perte de la certification*)
- Certificat de SST délivré

4. Formation sur la lutte contre le harcèlement et les comportements inappropriés Violence et Harcèlement Sexuels et Sexistes -VHSS

Ces formations sont devenues obligatoires dans le domaine du cinéma. Sans le certificat prouvant le suivi de la formation par un dirigeant de la structure, les aides du CNC, notamment les primes Art et Essai, ne peuvent plus vous être versés. Le CNC propose ces formations, mais d'autre organismes, notamment vos OPCO, vous les proposent également, plus près de chez vous bien souvent. Elles sont prises en charge !

- Mise à jour : Lors d'un changement de dirigeant
- Attestation délivrée

https://www.cnc.fr/professionnels/actualites/le-cnc-lance-la-formation-prevenir-et-agir-contre-les-violences-sexistes-et-sexuelles_1335346

<https://www.afdas.com/entreprise/impulser-une-demarche-responsable-dans-votre-entreprise/agir-en-faveur-de-la-lutte-contre-les-violences-et-harcelements-sexistes-et-sexuels-vhss.html>

<https://www.economie.gouv.fr/entreprises/obligation-formation-professionnelle-salaries>

<https://travail-emploi.gouv.fr/la-formation-professionnelle-principes-generaux>

<https://recruteur.lefigaro.fr/article/tout-savoir-sur-la-fiche-de-poste/>

* De nombreux organismes de formation proposent ces formations dans vos territoires, renseignez-vous via internet,

* Vous pouvez également consulter votre OPCO.

III- Conseils et Bonnes pratiques pour organiser la formation de ses équipes

1. Élaborer un plan de développement des compétences (= plan de formation)

- Créez un plan de formation annuel en tenant compte des objectifs de l'entreprise et des aspirations de chaque employé.
- Priorisez les formations en fonction des urgences ou des projets à venir.
- Analysez les compétences actuelles et futures requises pour vos équipes.
- Organisez des entretiens réguliers pour discuter des besoins de développement avec vos salariés.
- Identifiez les périodes les plus pratiques pour le suivi de formation.
- Ne pas hésiter à se rapprocher de son conseiller emploi formation de son OPCO pour être accompagné dans l'élaboration du plan de développement des compétences.

2. Provisionnez les frais annexes à la formation

- Identifiez votre Opérateur de compétences (OPCO)*, finançant la formation de vos salariés et renseignez-vous sur les modalités de ce financement.
- Lors de l'élaboration de vos budgets prévisionnels, n'oubliez pas d'inclure dans vos charges les différents frais non remboursés par votre **OPCO**. Provisionnez ainsi le reste à charge.

3. Vérifier les dispositifs de financement

- Vérifiez les possibilités de prise en charge par les OPCO ou d'autres organismes de financement.
- Contactez votre conseiller OPCO pour obtenir des informations sur les aides disponibles.

4. Anticiper les formations dans les plannings

- Planifiez les formations à l'avance pour éviter les interruptions dans le fonctionnement quotidien.
- Informez le personnel concerné des dates et des horaires bien à l'avance.

5. Prévoir le remplacement des salariés en formation homologues dans vos territoires (cinémas, syndicats, associations territoriales), ne restez pas seuls

- Assurez-vous que les absences liées aux formations n'impactent pas votre fonctionnement.
- Prévoyez des remplacements temporaires si nécessaire ou répartissez les tâches entre les équipes restantes.
- Des cinémas ou cinémas itinérants autour de vous ont peut-être la possibilité de vous détacher un ou des membres de leur personnel pour pallier l'absence pour formation d'un membre de votre équipe.
- Travaillez avec vos homologues dans vos territoires, ne restez pas seuls dans ces démarches.

6. Mutualiser les formations, si possible

- Si plusieurs cinémas voisins ont les mêmes besoins de formation, envisagez de mutualiser les sessions. Si possible, pensez également à organiser ces formations dans un périmètre géographique raisonnable.

7. Choisir un responsable de formation

- Si vous manquez de temps, déléguez cette responsabilité à un.e de vos collaborateurs. Cela peut contribuer à faciliter la communication entre les collègues de votre structure.
- Planifiez un temps de veille dans votre ou son emploi du temps, afin de rechercher des formations intéressantes.

8. Communiquer l'importance de la formation

- Expliquez à vos salariés les avantages et l'importance de la formation, tant pour leur développement personnel que pour la structure.
- Encouragez-les à s'investir activement dans le processus de formation, et à rechercher les formations qui les intéresseraient.

9. Suivre et évaluer les résultats de la formation

- Une fois la formation terminée, organisez des sessions de retour d'expérience pour évaluer l'impact des compétences acquises.
- Assurez-vous que les salariés appliquent les nouvelles compétences dans leur travail quotidien.

10. Favoriser la transmission des connaissances

- Encouragez les salariés formés à partager les compétences acquises avec leurs collègues.
- Organisez des sessions internes pour la diffusion des connaissances.

11. Conserver un suivi administratif rigoureux

- Gardez une trace des formations suivies, des coûts associés et des certifications obtenues dans un dossier bien organisé.
(Les attestations des formations obligatoires sont souvent demandées par les Commissions de sécurité.)

* Toutes les structures employeuses sont rattachées à un OPCO – Opérateur de compétences, même si elles n'ont pas de convention collective. Pour trouver son OPCO : <https://www.opco.fr/>

IV- Lexique basique de la formation

Dans le monde de la formation professionnelle, les termes "certifiant", "qualifiant" et "diplômant" sont monnaie courante, mais que cachent réellement ces distinctions ?

- **Les formations diplômantes** : Dispensées par des écoles, universités ou centres de formation spécialisés, les **formations diplômantes** permettent d'**obtenir un diplôme d'Etat reconnu** qui facilite l'évaluation de votre niveau par un potentiel recruteur : Brevet Professionnel, CAP, Bac, BTS, Licence, Master...

Ces formations sont accessibles à tous et permettent non seulement de se reconvertir mais également d'évoluer vers un poste plus important.

Une formation diplômante : direction d'exploitation cinéma à la FEMIS
<https://www.femis.fr/presentation-fp-direction-exploitation>

- **Les formations qualifiantes** : Pour faire face à l'évolution des technologies et du contexte de travail, il peut s'avérer pertinent de suivre des **formations qualifiantes** qui favorisent le développement de nouvelles compétences. Ces **formations qualifiantes** sont à visée professionnelle immédiate et permettent à tous les salariés d'apprendre, de se perfectionner et d'accroître leurs capacités dans leur métier et donc d'évoluer. Aucun diplôme ou certification n'est délivré à leur issue, mais une attestation.

- **Les formations certifiantes** (en attente d'un enregistrement au répertoire spécifique par France Compétences) : les **formations certifiantes** sont des cursus courts à visée professionnelle qui s'adressent uniquement à un public déjà entré dans la vie active. Elles se soldent par la délivrance d'une certification reconnue par les branches professionnelles. À l'inverse des diplômes, elles apportent des compétences sur un métier précis.

Dans le domaine de l'exploitation cinéma, deux formations certifiantes, remplaçant le diplôme de CAP projectionniste, sont prises en charge entièrement par votre OPCO, dans le cadre d'un partenariat FNCF/AFDAS :

Niveau 1 : Assurer la diffusion de programmes en salle de cinéma et la maintenance des équipements de diffusion et des bâtiments ;

Niveau 2 : Assurer la maintenance avancée des équipements de diffusion et la maintenance des bâtiments, en salle de cinéma.

3iS délivre également une **formation certifiante** préparant au métier de « Technicien d'exploitation cinématographique » :

<https://3is-education.fr/formations/cinema-audiovisuel/technicien-exploitation-cinematographique>

V- Autres formations

- **Formation médiateur·rices des cinémas :**

Pour les régions concernées par l'aide aux médiateur·rices de cinéma, les Associations territoriales peuvent vous orienter vers des formations communes et des accompagnements à la prise de poste.

Cf les coordonnées des Associations territoriales en annexe du document.

- **Transferts de savoir-faire :**

Les salles de cinémas, circuits itinérants ou associations territoriales proches de vos établissements peuvent développer des formations ou des compétences dont vous pourriez bénéficier. Ces transferts de savoir-faire peuvent également être pris en charge par votre OPCO.

- **Compte personnel de formation (CPF) :**

Le compte personnel de formation (**CPF**) permet à toute personne active, dès son entrée sur le marché du travail et jusqu'à la date à laquelle elle fait valoir l'ensemble de ses droits à la retraite, d'**acquérir des droits à la formation mobilisables tout au long de sa vie professionnelle**.

Chaque personne dispose, sur le **site officiel** moncompteformation.gouv.fr d'un **espace personnel sécurisé** lui permettant de s'identifier sur son compte personnel de formation (CPF).

Le compte personnel de formation (CPF) est **attaché à la personne et non pas au contrat de travail ou au statut**: La personne peut acquérir des droits, sans limite de temps, dans la **limite du plafond de 5 000 €**. Le crédit en euros inscrit sur le compte demeure intégralement acquis pour la personne en cas de changement de statut, de situation professionnelle ou de perte d'emploi, quel que soit le motif de rupture du contrat de travail.

S'il le souhaite, le salarié peut utiliser son CPF pour contribuer à financer une formation prévue dans le cadre du plan de formation de son employeur. Mais ce n'est pas obligatoire ; il peut garder son CPF pour des formations plus personnelles qu'il souhaiterait suivre.

- **Formations dans les domaines classiques de la gestion d'entreprise :** communication, administration, comptabilité, management...

Des formations professionnelles existent pour conforter les compétences des personnels chargés de ces missions dans les cinémas, dans toutes les régions françaises. Renseignez-vous auprès de vos OPCO pour repérer les organismes avec lesquels ils ont contractés pour une prise en charge financière en direct, ce qui vous permettra de ne pas avancer le paiement des formations.

- **Formation à la gestion responsable de la salle de cinéma, pour accompagner les exploitants de salle de cinéma dans leur transition environnementale**

Le CNC met à disposition des exploitants de salle de cinéma, une **formation gratuite pour les accompagner dans leur transition environnementale**. Développé en partenariat avec Cinéo, l'ADRC et La Base, ce module de sensibilisation, conçu sur-mesure pour les exploitants, vise à leur **donner tous les outils** nécessaires pour mettre en place des mesures adaptées et efficaces au sein de leur établissement et **faciliter leurs démarches réglementaires** imposées par le décret tertiaire.

https://www.cnc.fr/professionnels/actualites/le-cnc-lance-une-formation-pour-accompagner-les-exploitants-de-salle-de-cinema-dans-leur-transition-environnementale_2264386

- **Les journées professionnelles, ateliers, webinaires, rencontres, réunions proposées par les associations territoriales ou nationales... font aussi partie de la formation des salariés et des bénévoles, utilisons-les et participons-y !**

Cf ci-dessous la liste des contacts des associations territoriales et nationales.

VI- Focus - la formation des bénévoles

Les bénévoles qui dirigent les associations ou animent les séances de cinéma ont également besoin d'être formés. Mais ces formations n'ont aucun caractère obligatoire et les OPCO ne les prennent pas en charge.

- Pour le financement de ces formations, les bénévoles peuvent utiliser leur Compte d'engagement citoyen (CEC) ou leur Compte personnel de formation (CPF)
- D'autres organismes peuvent être sollicités : les maisons des associations, les conseils départementaux (ou associations affiliées) proposent des formations de gouvernance, gestion, administration, souvent gratuites.

-Si vous avez besoin de former régulièrement de nombreux bénévoles de votre association, vous pouvez demander une subvention auprès du Fonds de développement de la vie associative (FDVA).

Attention : le FDVA ne prend pas en charge les formations obligatoires

-Si vous organisez des formations destinées aux salariés, sur votre site, pensez à proposer aux bénévoles d'y participer s'ils vous restent des places.

* Infos CPF ou CEC : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21885>

VII- Salariés de la fonction publique

Pour les agents de la fonction publique, il convient de s'adresser au CNFPT - Centre National de la Fonction Publique territoriale et de contacter votre délégation locale.

<https://www.cnfpt.fr/>

* Consulter également le chapitre « Autres formations »

À savoir : Certaines formations sont éligibles au compte de soutien automatique. Les bénévoles, tout comme les salarié·es de la fonction publique, peuvent donc y participer. Toutefois, ces formations sont limitées à trois thématiques :

- l'entretien et la maintenance des équipements de projection numérique
- l'accueil des personnes en situation de handicap
- l'utilisation de nouveaux outils et méthodes liés à l'exploitation de données, à la communication électronique et au marketing numérique.

VIII- Outils - Ressources

Référentiel en cours d'élaboration et évolutif des formations mises en place par les associations territoriales de l'AFCAE:

<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1JaWvDSO8dw3xGoqq1XhcNjN7i5VppwYJ8K4lM1wIHlY/edit?usp=sharing>

Plan de développement des compétences (ex plan de formation) :

UNIFORMATION :

https://www.uniformation.fr/sites/default/files/files/uniformation_planned%C3%A9veloppe mentdescomp%C3%A9tences_entreprises+11.pdf

AFDAS :

<https://www.afdas.com/entreprise/developper-les-competences-de-vos- collaborateurs/choisir-le-bon-dispositif/le-plan-de-developpement-des-competences.html>

<https://travail-emploi.gouv.fr/le-plan-de-developpement-des-competences>

FORMATIONS EXISTANTES **pour les métiers de l'exploitation cinématographique :**

LE CNC - Centre National du Cinéma et de l'image animée

- Formation VHSS (*Cf Chapitre Formations obligatoires*)

-La Transition écologique des Cinémas : le CNC propose un Accompagnement des exploitants de salle de cinéma dans leur transition environnementale
Programme-Inscriptions :

<https://www.cnc-cinema-responsable.fr/formation/3-avril-2025/>

https://www.cnc.fr/professionnels/actualites/le-cnc-lance-une-formation-pour-accompagner-les-exploitants-de-salle-de-cinema-dans-leur-transition-environnementale_2264386?utm_campaign=cnc&utm_source=newsletter&utm_medium=email

LA CST

L'équipe de permanents de la CST (Commission Supérieure Technique) est présente pour accompagner les professionnels dans la mise en œuvre des meilleures pratiques. Ils conseillent particulièrement les exploitants de salles de cinéma et proposent un catalogue de formations. La CST possède la certification Qualiopi.

Le site des formations proposées par la CST : <https://formation.cst.fr/>

Quelques grands items

- Lutte contre les VHSS : <https://formation.cst.fr/lutte-contre-les-violences-et-le-harcelement/>
Comprendre les fondamentaux en matière de VHSS
Agir et réagir - Déploiement des mesures de lutte contre les VHSS
Mettre en place un plan d'action contre les VHSS
Être ambassadeur·rice en matière de VHSS
- Initiation à la projection numérique : <https://formation.cst.fr/initiation-projection-numerique/>
- Maintenance des équipements de projection numérique : <https://formation.cst.fr/la-projection-numerique-en-salle-de-cinema/>



ASSOCIATION FRANÇAISE DES
CINÉMAS ART & ESSAI

- Accessibilité et Inclusion des salles de cinéma : <https://formation.cst.fr/accessibilite-inclusion-cinema/>
- Transition écologique : <https://formation.cst.fr/protection-de-lenvironnement/>

Contact : Pascal Montagna / Tél. : 01 53 04 44 06 / pmontagna@cst.fr

L'ASSOCIATION NATIONALE DES CINEMAS ITINERANTS

Née de la volonté de partager les connaissances acquises et de permettre une utilisation optimale de notre matériel pour l'ensemble des circuits, cette formation a pour but de donner aux opérateurs projectionnistes les moyens de développer leurs compétences, en leur proposant des modules adaptés aux configurations particulières du cinéma itinérant.

Formation des projectionnistes itinérants

<https://cinema-itinerant.org/formation/>

LE SCARE

Le SCARE propose des formations spécialement conçues à l'attention du personnel des salles de cinéma depuis 2018. Il fournit aux salles indépendantes les moyens d'adapter leurs pratiques et leur savoir-faire aux enjeux du numérique, en vue notamment de la fidélisation et de la conquête des publics. Il s'agit aussi de répondre au mieux aux attentes de leurs spectateurs.

Ces formations peuvent se tenir en distanciel et/ou en présentiel dans les différentes régions de France. Le SCARE est certifié Qualiopi. Certaines formations sont proposées en partenariat avec la CST.

- Les formations du SCARE : <http://scare.fr/formations-professionnelles-cinema/>
- Ressources humaines, les fondamentaux : <http://scare.fr/formations-professionnelles-cinema/ressources-humaines-les-fondamentaux/>
- Communication digitale avec LuckyTime :
<http://scare.fr/formations-professionnelles-cinema/marketing-digital-2/>

Contacts : Romane Périssé / Tél. : 01 85 08 38 80 / romane.perisse@scare.fr

LA FEMIS

La Fémis propose des stages de formation continue aux professionnels du secteur (certification Qualiopi).

Depuis 2009, La Fémis propose une formation professionnelle diplômante de direction d'exploitation cinématographique. Renouvelée en septembre 2023, la formation met l'accent sur le développement durable et la qualité de vie au travail dans les établissements cinématographiques.

Public visé : salariés dans les fonctions d'encadrement en exploitation cinématographique privées ou publiques (mono-écrans, complexes, multiplexes, circuits itinérants, art-et-essai, généralistes, municipales, indépendantes, groupes), directeur junior, adjoint ou assistant de direction, directeur technique, responsable de programmation, responsable technique, responsable d'exploitation, chef d'équipe et professionnels de la filière cinéma désirant se perfectionner ou ayant un projet d'évolution ou de reconversion vers des fonctions de direction de salles de cinéma.

Concernant l'exploitation cinématographique, deux formations sont proposées :

- Direction d'exploitation cinématographique :
<https://www.femis.fr/direction-exploitation-cinematographique->

- VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) :
<https://www.femis.fr/vae-directeur-exploitation-cinematographique->

Contacts :

Luigi Magri Tél. : 01 53 41 21 41 / Vincent Thabourey Tél. : 01 53 41 21 41

LES DOIGTS DANS LA PRISE

Les Doigts dans la prise est un groupe de professionnelles de l'action culturelle cinématographique, impliqué dans la pratique et la réflexion autour des questions d'éducation à l'image.



ASSOCIATION FRANÇAISE DES
CINÉMAS ART & ESSAI

Les DDLP sont basés en Bretagne mais se déplacent volontiers dans toute la France. Ils ont collaboré avec les Cinémas Indépendants Parisiens, Enfances au cinéma, l'ACAP, De La Suite Dans Les Images, CINA, Cinephilae, l'ACCILR, Les Ecrans, Ecrans du Sud, Cinéphare, SCALA, Cinépassion 24, la Cinémathèque Royale de Bruxelles, le Festival La Rochelle Cinéma ... L'Association est certifiée Qualiopi pour ses actions de formation.

Formations proposées :

- Les Essentiels de la Médiation – animation de débats en salle :
<https://www.ddlp.fr/formations/les-essentiels-de-la-mediation-en-salle-de-cinema>
- Guide de survie de l'animation en salle de cinéma – la prise de parole en public :
<https://www.ddlp.fr/formations/guide-de-survie-de-lanimation-en-salle-de-cinema>
- La PAO pour les cinéma - initiation au logiciel libre Scribus

Contact : Aurélia Di Donato / Tél. : 06 15 30 68 12 / lesddlp@gmail.com

L'INA (INSTITUT NATIONAL DE L'AUDIOVISUEL)

C'est le centre de formation professionnelle de référence de l'audiovisuel et des médias numériques. Disposant d'une équipe de permanents de plus de 20 responsables pédagogiques, d'un plateau technique de 6000 m² sur ses deux sites de Bry-sur-Marne et d'Issy-les-Moulineaux, il propose un catalogue d'environ 450 formations, actualisées en permanence, et destinées à tout particulier, salarié ou non, désireux de faire évoluer ses compétences dans le secteur de l'audiovisuel ou des médias numériques.

<https://campus.ina.fr/formation/nos-domaines-de-formations#image>

Projeter le cinéma numérique

<https://campus.ina.fr/formation/techniques-de-l-audiovisuel/exploitation-des-equipements-et-logiciels-audiovisuels/projeter-le-cinema-numerique>

FORMAT 6

Formats 6 propose une large offre de formation pour tous les métiers de l'exploitation cinématographique.

Chaque module est indépendant et peut se cumuler en fonction des besoins et des attentes. Tous les stages se déroulent, sauf exception, en session intra-entreprise ou inter-entreprises, aux dates choisies ensemble avec des groupes constitués ou à constituer.

➤ Exploitation

- Technicien de cinéma (105h)
- Projection numérique / Maintenance de la cabine de projection (35h)
- Projection argentique 35mm (35h)
- Réseau informatique (35h)
- Sécurité de la salle de cinéma (35h)

➤ Direction

- Assistant directeur de cinéma (35h)
- Directeur de cinéma (35h)
- Cinéma art et essai (35h)

➤ Administration

- Agent de cinéma (35h)
- Outils de communication / Marketing digital (35h)

➤ Cinéma

- Connaissance du cinéma / Analyse de film (28h)

➤ Financement

Ces formations s'adressent en priorité à l'exploitation cinématographique et à ses salariés. Le coût pédagogique de nos stages peut être pris en charge au titre de la formation professionnelle continue.

- **Salarié – Intermittent du spectacle** : la formation peut être prise en charge au titre du Plan de Formation de votre entreprise. Votre OPCO : l'AFDAS, UNIFORMATION.
- **Demandeur d'emploi** : la formation peut être prise en charge par Pôle Emploi.
- **Personne en situation de handicap** : la formation peut être prise en charge par l'AGEFIPH.



ASSOCIATION FRANÇAISE DES
CINÉMAS ART & ESSAI

- **Dirigeant non salarié** : la formation peut être prise en charge par le FIFPL.

Pour les exploitants bénéficiaires du compte de soutien.

« Prise en charge à hauteur de 90% pour la **formation des personnels et bénévoles** des établissements à l'utilisation, l'entretien et la maintenance des équipements de projection numérique. »

Contact : juliette.formats6@gmail.com / Tél 06 20 60 00 29 – 05 81 58 07 50

Site internet : <https://formats6.net/>

LA CHAMBRE DES ASSOCIATIONS

Acteur du monde associatif, la Chambre des associations soutient la création et le développement d'associations par des actions de formation et des temps d'accompagnement. La Cda s'adresse aux acteurs de la vie associative : Porteurs de projets, bénévoles, volontaires, salariés, décideurs et acteurs du soutien à la vie associative.

La Cda a été labellisée « Centre de ressources et d'Information pour les bénévoles » (CRIB) en janvier 2016, a obtenu la certification QUALIOPI en tant qu'organisme de formation en décembre 2021.

Lien vers le catalogue de formation 2024/2025 :

<https://drive.google.com/drive/folders/1vbwcXdiSp9YB5xds5A4DHMRB9VQpUOZC>

- Comptabilité et Gestion financière
- Droit
- Ressources humaines
- Recherche de financements
- Vie associative
- Communication & Certificat de formation à la gestion associative

Tél : 01 48 83 66 40

Courriel : cda@cda-asso.com.

Site internet : <https://www.cda-asso.com/>

AGECIF

Mécénat et parrainage, collaborer avec des partenaires privés

Développer ses ressources financières

Le regard actuel porté sur les entreprises, renforcé par la loi Pacte de 2019, les invite à se poser la question de leurs « raisons d'être » et de leurs « missions » au travers de la notion de responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Le mécénat et le parrainage leur permettent d'apporter une réponse par des collaborations dans des projets sociaux ou culturels. Preuves en est qu'aujourd'hui les actions de Mécénat se portent bien malgré la crise.

À l'issue de cette formation, les participants seront en mesure de :

- Maîtriser le cadre juridique et fiscal du mécénat et du parrainage
- Comprendre les motivations des partenaires privés
- Cerner l'impact de son projet pour l'entreprise : Innovation sociétale, Pratiques responsables, mécénat Participatif...
- Connaître les bonnes pratiques de la recherche de fonds privés
- Se doter d'outils opérationnels
- Cibler les entreprises et les fondations
- Proposer des contreparties

A l'issue de cette formation, la compagnie ou la structure culturelle sera en mesure de développer des projets de partenariat.

- Programme : Mecenat_et_parrainage_collaborer_avec_des_partenaires_prives.pdf
- Lien site Agecif page dédiée pour cette formation :
https://www.agecif.com/formations-programmees/formation/595-mecenat-et-parrainage-collaborer-avec-des-partenaires-prives/category_pathway-62.html

Contact : au lien ci-dessus

Site Agecif : <https://www.agecif.com/>

L'Afdas

L'Afdas est un Opérateur de Compétences (OPCO) qui couvre les secteurs de la culture, des industries créatives, des médias, de la communication, des télécommunications, du sport, du tourisme, des loisirs et divertissement. Elle propose tout un panel de formations à destination du secteur de l'exploitation.

Elle peut également accompagner les structures sur l'emploi d'un alternant, guider les structures dans les projets de formation, l'évolution des salariés, l'identification des besoins en termes de formations et de montées de compétences et bien sûr vous accompagner dans le financement des formations.

Vous pouvez facilement prendre contact avec le représentant AFDAS de votre département via votre espace adhérent ou en appelant le 01 44 78 39 39, du lundi au vendredi de 9h à 17h.

L'ensemble des financements possibles au titre de la formation pour les entreprises adhérentes à l'Afdas, sont à retrouver en suivant [ici](#).

Les grandes lignes :

Les cinémas adhérents de l'Afdas bénéficient des éléments suivants :

Pour les structures de moins de 11 salariés :

Un plafond légal : 1400 €

Un plafond conventionnel (ou de branche) : 800 € + 100% de la contribution versée en l'AFDAS en N-1

Pour les structures de 11 à 49 salariés :

Un plafond légal : 2100 €

Un plafond conventionnel (ou de branche) : 800 € + 100% de la contribution versée en l'AFDAS en N-1

Pour les structures de 50 salariés et plus :

Un plafond conventionnel (ou de branche) : 800 € + 100% de la contribution versée en l'AFDAS en N-1

Ces plafonds permettent de financer les formations des salariés.

Formations hors plafond

Les cinémas adhérents bénéficient également des dispositifs intégralement financés par l'Afdas. Autrement dit, les plafonds légal et conventionnel ne sont pas utilisés pour les financer.

Le dispositif Appui Conseil : <https://www.afdas.com/entreprise/mettre-en-oeuvre-votre-projet-rh-sur-mesure.html>

Il s'agit d'un accompagnement réalisé par un cabinet de conseil. Celui-ci existe en différentes thématiques : RH, RSE, cybersécurité, transformation digitale. Pour cette prestation personnalisée, le coût (1200€ ht/jour – 5 jours max soit 6000€ HT) est entièrement pris en charge par l'Afdas.

Agir en faveur de la lutte contre les violences et harcèlements sexuels et sexistes :
<https://www.afdas.com/entreprise/impulser-une-demarche-responsable-dans-votre-entreprise/agir-en-faveur-de-la-lutte-contre-les-violences-et-harcelements-sexistes-et-sexuels-vhss.html>

Agir en faveur de la transition écologique : <https://www.afdas.com/particulier/dcouvrir-nos-offres-de-formation-responsables-et-engagees/agir-en-faveur-de-la-transition-ecologique.html>

Les certificats de compétences professionnelles (CCP)

Deux CCP sont financés par l'Afdas en dehors des plafonds (légal et conventionnel).

- Le CCP « Assurer la diffusion des programmes en salle de cinéma »
- Le CCP « Maintenance des équipements de diffusion et des bâtiments »

<https://www.afdas.com/prestataire/certifier-votre-offre-de-formation/les-certifications-de-branches-les-cqp-et-les-ccp/les-cqp-et-ccp-des-branches-de-lafdas/les-certifications-de-branche-de-l-exploitation-cinematographique-et-de-la-distribution-de-films/ccp-techniques-de-diffusion-de-programmes-en-salle-de-cinema-des-equipements-et-du-batiment-niveau-1-et-niveau-2.html>

Formations – Managers opérationnels – 100% Digital – 100% pris en charge

Il s'agit d'une formation créée dans le cadre d'un EDEC*, en partenariat avec 5 autres branches adhérentes de l'Afdas (*les Casinos, l'Hôtellerie de Plein Air, les Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels, les Organismes de Tourisme et le Spectacle Vivant*).

Cette formation se déroule **100% en ligne** avec pour chaque module : **un auto-diagnostic, des sessions d'apprentissage** sur des supports variés avec des mises en situation concrètes et **une évaluation à la fin de chaque parcours de formation**

Cette formation est axée sur le management de salariés assurant l'accueil d'un public et est adaptée aux besoins et à la réalité du terrain des salles de cinéma.

Le parcours est de **26 heures** et la formation est **100% financée** sans reste à charge pour l'employeur.

Cette formation est éligible à tous les salariés travaillant dans une entreprise rattachée à l'exploitation cinématographique (ou à l'une des cinq autres branches) et cotisant auprès de l'Afdas.

Elle se compose de 5 modules :

- **La posture d'encadrant** : se connaître et s'adapter
- **L'animation de son équipe** : communiquer et fédérer
- **Les compétences de ses collaborateurs** : les développer et les valoriser
- **La stratégie de sa structure** : y contribuer et la déployer
- **L'activité de son équipe** : l'organiser, la piloter et la restituer

Si vous souhaitez que vos salariés puissent participer à cette formation, il suffit qu'ils s'inscrivent en [CLIQUEZ SUR CE LIEN](#)

**EDEC : Engagement de développement de l'emploi et des compétences. Accord annuel ou pluriannuel conclu entre l'État et une ou plusieurs branches professionnelles pour la mise en œuvre d'un plan d'action négocié*

UNIFORMATION, l'OPCO des associations dans le champ de l'animation culturelle

Les missions d'Uniformation : développer l'alternance, poursuivre l'accompagnement des TPE et des branches professionnelles.

Développement des services et accompagnement de proximité pour améliorer l'information et l'accès des salariés à la formation professionnelle, notamment au regard des mutations économiques et techniques des différents secteurs d'activité.

La Réforme de la formation professionnelle « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » renforce leur accompagnement auprès des entreprises en matière d'alternance. Objectif : favoriser le recrutement, la transmission de savoirs, la formation en alternance et le maintien dans l'emploi.

Les enjeux d'emploi et de formation : gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, détermination des priorités de financement, accompagnement sur les certifications et blocs de compétences, observation des secteurs d'activité et des territoires. En tant qu'opérateur de compétences, Uniformation développe la Formation à distance (FOAD) et la formation en situation de travail (FEST).

XIX- Annexe

Coordonnées des Associations Territoriales et Nationales :

ACAP- Pôle Régional Images

Adresse : 8 rue Dijon, BP 90322, 80003 AMIENS CEDEX 1
Tél. : 03 22 72 68 30
Courriel : info@acap-cinema.com
Site internet : <https://www.acap-cinema.com/>

ACC- Association des Cinémas du Centre

Adresse : 13 rue Galpin Thiou, 37000 TOURS
Tél. : 02 47 64 58 22 / Portable : 07 88 84 23 19
Courriel : acc.nathalie@orange.fr
Site internet : <https://cinemasducentre.asso.fr/>

ACIEST- Association des Cinémas Indépendants de l'Est

Adresse : Cinés Palace 50 rue Saint-Michel, 88000 EPINAL
Contact: Denis BLUM 06 18 44 21 91
Courriel : aci.grandest@gmail.com

ACOR- Association des Cinémas de l'Ouest pour la Recherche

Adresse : Chez AFPA / ADESS – 39 bellevue de la Madeleine, 29 600 MORLAIX
Contact : Loic RIEUNIER / 06 38 46 68 63
Courriel : acor@acor-asso.fr
Site internet : <https://www.acor-asso.fr/>



ASSOCIATION FRANÇAISE DES
CINÉMAS ART & ESSAI

ACPG- Les Cinémas de Proximité de la Gironde

Adresse : 7 rue des Poilus, 33600 PESSAC

Tél. : 05 56 46 06 55

Courriel : contact@cineproximite-gironde.fr

Site internet : <https://www.cineproximite-gironde.fr/>

ACRIRA- Association des Cinémas de Recherche Indépendants de la Région Alpine

Adresse : 2 rue des Arts et Métiers, 38000 GRENOBLE

Tél. : 04 76 21 05 19

Site internet : <https://acrina.org/>

AFCAE- Association Française des Cinémas Art et Essai

Adresse : 12 rue Vauvenargues, 75018 PARIS

Tél. : 01 56 33 13 20

Contacts: David OBADIA david.obadia@afcae.org

Nina MESSAGER nina.messager@afcae.org

Site internet : <https://www.art-et-essai.org/>

ANCI- Association Nationale des Cinémas Itinérants

Adresse : Cinébus – 141-187 Place Claudius Luiset, 74330 SILLINGY

Tél. : 07 77 73 37 90

Site internet : <https://cinema-itinerant.org/>

ARCI HdF- L'Association Régionale des Cinémas Itinérants des Hauts-de-France

Adresse : 104 rue de Cambrai, 59000 LILLE

Tél. : 03 74 49 07 35 / Portable : 06 60 71 43 81

Site internet : <https://arci-hdf.org/>



ASSOCIATION FRANÇAISE DES
CINÉMAS ART & ESSAI

ATMOSPHERE 53- Le Cinéma en Mayenne

Adresse : 12 rue Guimond-des-Riveries, 53100 MAYENNE

Tél. : 02 43 04 20 46

Courriel : contact@atmospheres53.org

Site internet : <https://www.atmospheres53.org/>

CIBFC- Cinémas Indépendants Bourgogne-Franche-Comté

Adresse : 31-33 place Galilée, 21000 DIJON

Tél. : 06 50 97 35 49

Courriel : asso.cibfc@gmail.com

Site Internet : <https://www.cibfc.com/>

CINA- Cinémas Indépendants de Nouvelle-Aquitaine

Adresse : 48 rue Ferdinand Buisson, 33130 BEGLES

Tél. : 05 57 80 64 15

Site Internet : <https://www.cinemas-na.fr/>

CINÉMA PUBLIC- Val-de-Marne

Adresse : 52 rue Joseph de Maistre, 75018 PARIS

Tél. : 01 42 26 03 14

Courriel : info@cinemapublic.org

Site Internet : <https://www.cinemapublic.org/>

CINEMAS 93

Adresse : 87 bis rue de Paris, 93100 MONTREUIL

Tél. : 01 48 10 21 21

Courriel : contact@cinemas93.org

Site Internet : <https://www.cinemas93.org/>



ASSOCIATION FRANÇAISE DES
CINÉMAS ART & ESSAI

CINEMA 35

Adresse : 13 rue de Bray , 35510 CESSON-SÉVIGNE

Tél. : 02 99 62 29 18

Courriel : contact@cinema35.fr

Site Internet : <http://www.cinema35.fr/>

CINÉ PASSION DORDOGNE PÉRIGORD

Adresse : 8 Rue Amiral Courbet, BP 61 Centre Culturel, 24110 SAINT-ASTIER

Tél. : 05 53 13 46 97

Site Internet : <https://cine-passion24.com/index.php>

CINÉ PASSION 16

Adresse : 13 rue des sources, 16000 ANGOULÈME

Site Internet : <https://www.cine-passion16.fr/>

CINÉPHARE

Adresse : 5 boulevard Léopold Maissin, 29480 LE RELECQ KERHOUON

Contact : Olivier Bitoun (directeur) reseau.cinephare@gmail.com

Tél : 02 98 47 51 68 / Portable : 06 75 05 89 51

Site Internet : <http://www.cinephare.com/>

CINEPHILAE

Adresse : 4 Pl. de Bologne, 31000 TOULOUSE

Tél. : 05 62 27 02 05

Site Internet : <https://www.cinephilae.com/>



ASSOCIATION FRANÇAISE DES
CINÉMAS ART & ESSAI

CINÉMAS INDÉPENDANTS PARISIENS

Adresse : 135 rue saint-martin, 75004 PARIS

Courriel : contact@cip-paris.fr

Site Internet : <https://www.cinemasindependantsparisiens.fr/>

CINESSONNE

Adresse : 15 Place Jacques Brel, 91130 RIS ORANGIS

Courriel : info@cineッsonne.com

Site Internet : <https://www.cineッsonne.com/accueil>

DE LA SUITE DANS LES IMAGES

Adresse : 8, rue Armand Carrel, 59 000 LILLE

Tél. : 03 20 93 04 84

Site Internet : <https://www.delasuitedanslesimages.org/>

DU CINÉMA PLEIN MON CARTABLE

Adresse : 12 avenue de la Gare, 40100 DAX

Tél. : 05 58 56 11 18

Site Internet : <https://www.cinecartable.fr/>

ÉCRANS 29

Adresse : 35 rue de l'Europe, 29470 PLOUGASTEL-DAOULAS

Courriel : ecrans29@laposte.net

Site Internet : <https://www.ecrans29.fr/>



ASSOCIATION FRANÇAISE DES
CINÉMAS ART & ESSAI

ÉCRANS 47

Adresse : 16 rue Nationale, 47110 SAINTE LIVRADE SUR LOT

Tél. : 06 01 72 66 65

Courriel : ecrans47@yahoo.fr

Site Internet : <https://www.ecrans47.fr/>

ÉCRANS VO

Adresse : 5 avenue de la Palette, Bât. J. Lemercier 95000 CERGY

Courriels : ecrans.vo@valdoise.fr / association.ecransvo@gmail.com

Site Internet : <https://ecransvo.org/>

GRAC

Adresse : 24, rue Emile Decrops, 69100 VILLEURBANNE

Site Internet : <https://grac.asso.fr/>

GRAINES D'IMAGES

Adresse : 3, place des ifs, 72000 LE MANS

Tél. : 06 37 08 88 02

Site Internet : <https://grainesdimages.com/>

LA RÈGLE DU JEU

Adresse : BP 8009056303, PONTIVY – PDC – CEDEX

Site Internet : <https://www.asso-regledujeu.com/>



ASSOCIATION FRANÇAISE DES
CINÉMAS ART & ESSAI

LE RÉCIT- Le Réseau Est Cinéma Image et Transmission

Adresse : Maison de l'Image, 31 rue Kageneck, 67000 STRASBOURG

Tél. : 03 88 10 82 77

Courriel : contact@lerecit.fr

Site Internet : <https://www.lerecit.fr/>

LES ÉCRANS

Adresse : La Cartoucherie, 33 rue de Chony, 26500 BOURG-LES-VALENCE

Tél. : 04 75 61 62 76

Site Internet : <https://www.les-ecrans.org/>

LES ÉCRANS DU SUD

Adresse : 68 Rue Saint-Jacques, 13006 MARSEILLE

Tél. : 04 13 41 57 94

Courriel : contact@lesecrandsdusud.fr

Site Internet : <https://seances-speciales.fr/les-ecrans-du-sud/>

MACAO 7e ART

Adresse : Citis Immeuble Pentacle – Bâtiment C, 5, avenue Tsukuba, 14200 HÉROUVILLE ST CLAIR

Tél. : 09 80 36 42 49

Site Internet : <https://www.macao7emeart.fr/>

OBJECTIF CINÉ 64

Adresse : 22 rue du commerce, 64360 MONEIN

Site Internet : <https://www.objectifcine64.fr/>



ASSOCIATION FRANÇAISE DES
CINÉMAS ART & ESSAI

PLEIN CHAMP

Adresse : Pôle 22 bis impasse Bonnabaud, 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél. : 07 45 01 52 31

Site Internet : <https://www.cinema-auvergne.fr/>